

Conditions d'accès au service

- Résider à Mehun-sur-Yèvre,
- Avoir plus de 60 ans et sans activité professionnelle,
- Présenter une pathologie justifiant la mise en place du service : être en situation de ne pas pouvoir prendre les transports en commun sans accompagnement pour des raisons physiques ou mentales : sur présentation d'un certificat médical du médecin attestant de la nécessité d'un accompagnement,
- Bénéficier d'une prise en charge au titre de la perte d'autonomie.

Transports et accompagnements pour :

- Rendez vous de santé,
- Courses (sous conditions : à raison d'une fois par semaine, sans port de charges lourdes et en fonction des possibilités du service),
- Animations récréatives,
- Démarches administratives,
- Visite à l'EHPAD "le rayon de soleil",
- Se rendre au cimetière.

Les tarifs

Élaboration d'un devis sur demande, en fournissant les documents requis.

Les tarifs sont fixés par le Conseil d'Administration du CCAS en fonction des ressources :

Ressources mensuelles		Prestations aller-retour
Personne Seule	Couple	
Jusqu'à 835€	Jusqu'à 1 451€	3,35€
De 836€ à 1 140€	De 1 452€ à 1 818€	4,40€
De 1 141€ à 1 341€	De 1 819€ à 2 048€	5,20€
De 1 342€ à 1 534€	De 2 049€ à 2 203€	8,60€
De 1 535€ à 1 980€	De 2 204€ à 2 649€	9,40€
De 1 981€ à 2 481€	De 2 650€ à 3 150€	10,30€
Au-delà de 2 481€	Au-delà de 3 150€	10,50€

Renseignements et inscriptions

auprès de votre CCAS

Place Jean Manceau - 18500 Mehun-sur-Yèvre
02 48 57 06 16 - ccas@ville-mehun-sur-yevre.fr